

TARIFS DES SERVICES PUBLICS 2015

FESTIVITES

SERVICE ANIMATIONS FESTIVITES EVENEMENTIEL

PRÊT DE SALLE

Les tarifs mentionnés ci-après s'entendent pour une manifestation (1 jour), applicables au 01/01/2015, suite à décision du Conseil Municipal du 17/12/2014. Le caractère caritatif avéré d'une manifestation donne droit à l'exonération de la tarification (soumis à conventionnement).

CAUTIONNEMENT	Montant en €
Prêt de salle :	550,00 €

ASSOCIATIONS RESIDANTES (1)	
Manifestation sans droit d'entrée :	
Salle des Fêtes :	300,00 €
La journée supplémentaire (montage et démontage inclus, maxi 1 semaine)	50,00 €
Salle de la Menuiserie	150,00 €
La journée supplémentaire (montage et démontage inclus, maxi 1 semaine)	15,00 €
Salle René Rieux	200,00 €
La journée supplémentaire (montage et démontage inclus, maxi 1 semaine)	20,00 €
Manifestation avec droit d'entrée :	
Salle des Fêtes :	400,00 €
La journée supplémentaire (montage et démontage inclus, maxi 1 semaine)	55,00 €
Salle de la Menuiserie	180,00 €
La journée supplémentaire (montage et démontage inclus, maxi 1 semaine)	20,00 €
Salle René Rieux	230,00 €
La journée supplémentaire (montage et démontage inclus, maxi 1 semaine)	25,00 €
Quine : (2)	
Salle des Fêtes	300,00 €
Salle de la Menuiserie	150,00 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES - AUTRES COLLECTIVITES - PROFESSIONNELS et PARTIS POLITIQUES	
Associations extérieures - autres collectivités	majoration des tarifs applicables de 150 %
Professionnels et Partis politiques (3)	majoration des tarifs applicables de 200 %

PARTICIPATION FORFAITAIRE AUX FRAIS GENERAUX	Tarifs applicables pour toute occupation de salle entre le 01/11 et le 31/03 - tarifs indivisibles
Salle des Fêtes	100 € / jour
Salle de la Menuiserie	15 € / jour
Salle René Rieux	35 € / jour

SECURITE (4)	
Permanence d'un agent territorial SSIAP I	23 € / heure

(1) les associations résidentes sont celles dont le siège social est sur la commune de Millau (statuts le justifiant, à fournir à la réservation). Tarification appliquée au-delà d'une utilisation de la salle des fêtes, ou de deux utilisations de la salle de la Menuiserie ou de la salle René Rieux, dans l'année civile.

(2) **Gratuité accordée aux associations des parents d'élèves des établissements scolaires et associations millavoises dans la limite d'un quine / an (hors participation forfaitaire aux frais généraux), hors utilisation du micro H.F. Tarification applicable durant la période arrêtée des quines (calendrier, nous consulter) - hors période : application de la tarification normale (manifestation avec droit d'entrée). La tarification inclut la présence d'un agent SSIAP durant la durée du quine (en période**

(3) **Gratuité accordée aux partis politiques dans la limite d'une mise à disposition par période de campagne électorale, selon disponibilité.**

(4) **Règlementation en vigueur sur la permanence obligatoire d'un agent du Service de Sécurité, d'Incendie et d'Assistance à Personnes, lors de toute manifestation ayant lieu dans un Etablissement Recevant du Public (sauf quine en période définie, déjà inclus).**